

Communiqué

L'ACFA admise comme intervenante dans la cause Caron

EDMONTON, LE 7 OCTOBRE 2008 – Hier après-midi, l'ACFA et l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) ont été admises comme intervenantes dans la cause Caron par la cour du banc de la Reine. Il est clair que la juge a considéré que cette cause aura une portée extrêmement importante pour la province de l'Alberta et que la présence des organismes porte-parole de la francophonie est essentielle pour apporter une perspective collective.

Les audiences auront lieu à partir du 19 janvier 2009 et ce, pour une durée de sept jours. L'ACFA préparera un mémoire de 30 pages qui sera déposé le 19 décembre et aura droit à une présentation de trois heures lors des audiences.

« Ce statut d'intervenant nous permet désormais d'être officiellement aux côtés de Gilles Caron afin d'appuyer la reconnaissance des droits linguistiques des citoyens canadiens que sont les Francophones de l'Alberta. L'ACFA, à titre d'organisme porte-parole de la francophonie albertaine, jouera pleinement son rôle et représentera les intérêts collectifs des membres de notre communauté dans cette procédure judiciaire historique. » souligne le président de l'ACFA, monsieur Jean Johnson.

Pour ceux et celles qui s'intéressent à la cause Caron, nous vous invitons à visiter le site Web : www.causecaron.ab.ca qui fournit de l'information générale sur la cause. Par ailleurs, notre avocat, Maître Michel Doucet, sera présent lors du Rond Point 2008 à Calgary et expliquera la cause Caron lors d'un atelier offert le samedi 18 octobre prochain. Il sera aussi disponible pour répondre aux questions des participants. Il est encore possible de participer au Rond Point en vous inscrivant sur le site Web de l'ACFA : www.acfa.ab.ca.

-30-

Pour informations : Isabelle Laurin, directrice des communications
Tél. : (780) 466-1680, poste 222
Cell : (780) 904-5700